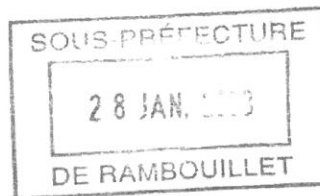


DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de

BOISSY SANS AVOIR

modification du Plan d'occupation des sols
concernant La Haye à Pont
et les articles 11 des zones UA et UH



2	Approbation du Conseil Municipal	
	plan de zonage - réservation	
	Echelle 1 / 2000	Date 28 Janvier 2008

LEGENDE



secteur de plan de masse :
emprise maximale de construction



Périmètre de prescriptions particulières
jardins protégés au titre de la loi paysage
(article L 123.1. du Code d'Urbanisme)



Zone d'habitations denses destinées essentiellement
à l'habitat et au commerce



Zone d'habitations implantées isolément



Zone destinée à recevoir des activités artisanales



Zone urbanisable à terme sous forme de lotissement



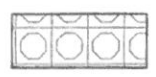
Zone naturelle réservée aux activités agricoles



Zone naturelle qu'il convient de protéger en raison
de la qualité du site



Zone destinée à: 1) Equipements sportifs, 2) équipements "petite enfance"
3) parc de stationnement



Espace boisé classé à protéger ou à créer (art. L 130-1 du C.U)



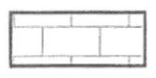
Plantations à réaliser, (art. 123.1.7 du C.U.)



Plantations à conserver



Emplacement réservé



Localisation des secteurs archéologiques



D.P.U. en date du: 01/03/2001



Bâti à conserver



Accès et voie nouvelle (tracé de principe) ou aménagement de voie existante



Chemin piétonnier et cycliste nouveau (tracé de principe)

La totalité de la commune est concernée par la z
d'exposition au plomb (Saturnalisme) en applicati
du 9 Juin 1999

